

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 715

17 mars 2012

SOMMAIRE

@ LE BUREAU EUROPE S.A., en abrégé	Gilmour S.à r.l.	34315
@ L.B.	Global Financial and Commercial Holdings	
ALM Luxembourg Investments S.à r.l. ...	Brown S.à r.l.	34309
Amaranthe Octogone S.à r.l.	G.Lux S.à r.l.	34315
C.P.R. Immo S.A.	GMT (Honey I) S.à r.l.	34317
D.01 P.A.C. Holding	Graphiti Design	34283
Eurobud S.à r.l.	Green Partners Investment Management	
Eurobud S.à r.l.	S.A.	34316
European Civil Aviation Services SA	GSC European Mezzanine Luxembourg	
Eurowire	VII S.à r.l.	34320
Faiantei Capital	GSC European Mezzanine Luxembourg VI	
Fimaco International S.A.	S.à r.l.	34320
Finagold S.A.	GSC European Mezzanine Luxembourg V	
Finance Acquisition No. 1 S.à r.l.	S.à r.l.	34320
Financière Dube S.A.	Hoffnung	34280
Financière Dube S.A.	International Share & Consulting S.A. ...	34308
Financière Leka S.A.	Interoute S.à r.l.	34307
Financière Leka S.A.	Inter Versicherung & Investment Ltd	34317
Financière Viking S.A.	Koch Chemical Technology International	
Flekken S.à r.l.	S.à r.l.	34274
Forum Film Corp. S.A.	Lear (Luxembourg)	34315
Forum Film Corp. S.A.	Limina S.A.	34282
Fundland	OCS Investment S.à r.l.	34286
Funis Luxembourg B.V.	PB Lebensversicherung AG	34297
Garage Schneiders s.à r.l.	Permira SCF III S.C.A.	34295
GCAT-L U X	Prize Holdings 2 S.à r.l.	34281
Gedeam France S.A.	Ritzia Investments S.à r.l.	34284
General Development Activities - G.D.A.	Stevia Growers S.A. International SCA ..	34298
S.A.	Synergie Investment	34307
German Offices (Luxembourg) S.à r.l. ...	Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à	
Gestacom S.A.	r.l.	34285
GFI Benelux	TS Holdings (Paris) S.à r.l.	34314
GFI Benelux		

Koch Chemical Technology International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.201.000,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 93.554.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch CT Europe Investments, LP, a limited partnership existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Register of Companies of Bermuda under number 40547,

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on December 31, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "Koch Chemical Technology International S.à r.l." (the Company), with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93554, established pursuant to a deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, of May 14, 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 632 of June 11, 2003, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of January 22, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 650 of March 15, 2008.

II. The Company's share capital is set at one million one hundred ninety-nine thousand Euro (EUR 1.199.000,00) represented by one thousand one hundred ninety-nine (1.199) shares of one thousand Euro (EUR 1.000,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two thousand Euro (EUR 2.000,00) to raise it from its present amount of one million one hundred ninety-nine thousand Euro (EUR 1.199.000,00) to one million two hundred one thousand Euro (EUR 1.201.000,00), by the creation and issuance of two (2) new shares of one thousand Euro (EUR 1.000,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Koch CT Europe Investments, LP, prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000,00) each, for an aggregate amount of two thousand Euro (EUR 2.000,00), together with a total share premium in the amount of forty-eight million four hundred forty-five thousand four hundred thirteen Euro (EUR 48.445.413,00), by the following contributions:

(i) a contribution in cash in the aggregate amount of fifteen thousand one hundred seventy-three Euro (EUR 15.173,00).

The amount of fifteen thousand one hundred seventy-three Euro (EUR 15.173,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

(ii) a contribution in kind in the total amount of forty-eight million four hundred thirty-two thousand two hundred forty Euro (EUR 48.432.240,00), consisting in:

a. the contribution of a receivable held by Koch CT Europe Investments, LP, prenamed, towards Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing under Luxembourg Law, with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131220, in the amount of six million five hundred four thousand nine hundred fifty-eight Euro (EUR 6.504.958,00), and

b. the conversion of two (2) receivables held by Koch CT Europe Investments, LP, prenamed, towards the Company, in the aggregate amount of forty-one million nine hundred twenty-seven thousand two hundred eighty-two Euro (EUR 41.927.282,00), divided as follows:

i. thirty-one million five hundred ninety-seven thousand eight hundred twenty Euro (EUR 31.597.820,00), and

ii. ten million three hundred twenty-nine thousand four hundred sixty-two Euro (EUR 10.329.462,00),

(the three of them referred to as the Receivables), which Receivables are incontestable, payable and due.

Evidence of the contributions' existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 31, 2011 of Koch CT Europe Investments, LP, prenamed, certified "true and correct" by its general partner;
- a contribution declaration of Koch CT Europe Investments, LP, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivables.

Effective implementation of the contributions in kind

Koch CT Europe Investments, LP, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivables and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivables have subsequently not been transferred and no legal or natural person other than Koch CT Europe Investments, LP, prenamed, is entitled to any rights as to the Receivables;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivables in order to duly carry out and formalize the conversion and the contribution.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 31, 2011, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Subscribed Capital. First paragraph. The issued capital of the company is set at one million two hundred one thousand Euro (EUR 1.201.000,00), divided into one thousand two hundred one (1.201) shares, with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1.000,00) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Koch CT Europe Investments, LP, un limited partnership organisé selon le droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermudes et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 40547,

ici représenté par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Koch Chemical Technology International S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93554, constituée suivant acte reçu par Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg du 14 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 632 du 11 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg du 22 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 650 du 15 mars 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euro (EUR 1.199.000,00), représenté par mille cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux mille Euro (EUR 2.000,00) pour le porter de son montant actuel d'un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euro (EUR 1.199.000,00) à un million deux cent un mille Euro (EUR 1.201.000,00), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Koch CT Europe Investments, LP, susnommé, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,00) chacune, pour un montant total de deux mille Euro (EUR 2.000,00), ensemble avec une prime d'émission totale de quarante-huit millions quatre cent quarante-cinq mille quatre cent treize Euro (EUR 48.445.413,00), par les apports suivants:

(i) un apport en numéraire d'un montant total de quinze mille cent soixante-treize Euro (EUR 15.173,00).

Le montant de quinze mille cent soixante-treize Euro (EUR 15.173,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

(ii) un apport en nature d'un montant total de quarante-huit millions quatre cent trente-deux mille deux cent quarante Euro (EUR 48.432.240,00), consistant en:

a. l'apport d'une créance détenue par Koch CT Europe Investments, LP, susnommé, à l'encontre de Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131220, d'un montant total de six millions cinq cent quatre mille neuf cent cinquante-huit Euro (EUR 6.504.958,00), et

b. la conversion de deux (2) créances détenues par Koch CT Europe Investments, LP, susnommé, à l'encontre de la Société d'un montant total de quarante et un millions neuf cent vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-deux Euro (EUR 41.927.282,00), comme suit:

i. trente et un millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt Euro (EUR 31.597.820,00), et

ii. dix millions trois cent vingt-neuf mille quatre cent soixante-deux Euro (EUR 10.329.462,00),

(toutes les trois ensemble, les Créances), lesquelles Créances sont certaines, liquides et exigibles.

Preuve de l'existence et de la valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 décembre 2011 de Koch CT Europe Investments, LP, susnommé, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;

- une déclaration d'apport de Koch CT Europe Investments, LP, susnommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Créances.

Réalisation effective de l'apport

Koch CT Europe Investments, LP, susnommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction des Créances et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- les Créances n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Koch CT Europe Investments, LP, susnommé, ne détient de droit sur les Créances;

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Créances aux fins d'effectuer leur conversion et/ou contribution.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 31 décembre 2011, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à un million deux cent un mille Euro (EUR 1.201.000,00) divisé en mille deux cent un (1.201) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,00) chacune, toutes intégralement libérées.»

34277

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2012. Relation: EAC/2012/523. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012018969/177.

(120023359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

D.01 P.A.C. Holding, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 44.671.

L'an deux mil douze, le trente et unième jour de janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme D.01 P.A.C. HOLDING ayant son siège social au 4-6 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 44671, constituée suivant acte reçu par Maître Franck Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 478 du 14 octobre 1993 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 475 du 2 mai 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique THOMAS, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Katia URBANI, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'intégralité des actions est détenue par un seul actionnaire.

II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes l'éventuelle procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Adaptation des statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle et modification en conséquence des articles 1, 6, 9, 10, et 14 des statuts;

2. Constatation de la détention par un actionnaire unique de l'intégralité des actions de la Société suite à une cession intervenue en date du 27 décembre 2011;

3. Révocation de Kim Rollinger et Alain Weyrich en qualité d'administrateurs et décharge à leur accorder le cas échéant;

4. Confirmation du mandat de Guy Rollinger à la fonction d'administrateur et désignation de ce dernier en qualité d'administrateur unique;

5.- Entérinement de l'abrogation du statut de holding 29 de la Société et modification de l'objet social comme suit: La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, l'échange, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers»; modification subséquente des 3 et 17 des statuts de la Société;

6. Modification du nombre et de la valeur nominale des actions afin que le capital social de la Société soit désormais représenté par 100 actions de EUR 20.000; suppression de toute référence au capital autorisé et modification subséquente de l'article 5;

7. Divers.

V.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle.

L'assemblée décide en conséquence de modifier les articles 1, 6, 9, 10, et 14 des statuts qui auront la teneur suivante:

(i) ajout de deux nouveaux paragraphes à l'article 1^{er} comme suit:

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société. Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la société a un associé unique) tant que la société a un associé unique.

(ii) modification de l'article 6 comme suit:

En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil de trois membres au moins, actionnaires ou non pour un terme qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

(iii) suppression du deuxième paragraphe de l'article 9 (autorisation préalable de l'assemblée générale).

(iv) modification de l'article 10 des statuts comme suit:

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, (i) en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, (ii) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs spécifiques qui leur auront été conférés.

(vi) ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 14 comme suit:

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée constate que l'intégralité des actions de la Société est détenue par Monsieur Guy Rollinger, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L -3980 Wickrange suite à une cession d'actions sous seing privé datée du 27 décembre 2011 suivant laquelle Monsieur Nico Rollinger, demeurant professionnellement à L -8126 Bridel, 2 rue Guillaume Stolz a cédé l'action qu'il détenait dans la Société à Monsieur Guy Rollinger, précité.

Preuve de la propriété de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par une copie des folios y relatifs du registre des actionnaires et de la dite convention de cession d'actions.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de révoquer Kim Rollinger et Alain Weyrich en qualité d'administrateur de la Société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

L'assemblée générale confirme le mandat de Guy Rollinger à la fonction d'administrateur et le désigne en qualité d'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ce dernier n'exerce plus, dès lors, la fonction d'administrateur délégué.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'entériner l'abrogation du statut de holding 29 de la Société et de modifier de l'objet social de la Société et en conséquence l'article 4 de ses statuts comme suit:

La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, l'échange, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social. La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions afin que le capital social de la Société soit désormais représenté par 100 actions de EUR 20.000 chacune.

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé.

En conséquence des résolutions qui précèdent de modifier l'article 5 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à EUR 2.000.0000 (deux millions d'euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 20.000 (vingt mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement modifiée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec le nouvel objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guy Rollinger, Véronique Thomas, Katia Urbani, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 février 2012. LAC / 2012 / 5278. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012018822/163.

(120023098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Finance Acquisition No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 163.235.

—
Extrait des résolutions prises par écrit par l'associé unique de la société en date du 3 février 2012

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par écrit par The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l. (TLAC), associé unique de la Société (l'Associé Unique) en date du 3 février 2012, que:

- l'Associé Unique a constaté et accepté la démission de Monsieur Niraj Sethi en tant que gérant A de la Société avec effet au 3 février 2012; et

- l'Associé Unique a décidé de nommer Madame Wafa Ahmed Mohamed Al-Amri, née le 10 juillet 1979 à Qurayat (Sultanat d'Oman) et résidant professionnellement au P.O. Box 188, P.C. 100, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 3 février 2012 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gestion de la Société est désormais composé comme suit:

- Wafa Ahmed Mohamed Al-Amri, gérant A
- Jamila Al Jabri, gérant A
- Alexis Kamarowsky, gérant B
- François Manti, gérant B

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Finance Acquisition n°1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012019441/25.

(120024532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Hoffnung, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.192.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 23 janvier 2012 a co-opté M. Christian Jeanrond (demeurant professionnellement au 3 Boulevard Royal – L -2449 Luxembourg) en remplacement de M. Jörg Kopp avec effet au 31 janvier 2012 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 6 Février 2012 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la co-optation de M. Christian Jeanrond en remplacement de M. Jörg Kopp avec effet au 31 janvier 2012.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat de M. Christian Schnydrig, M. Frédéric Fasel et M. Christian Jeanrond à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

3. L'Assemblée a approuvé la ré-élection du Réviseur d'entreprises Agréé, Deloitte S.A., pour la période d'un an se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Référence de publication: 2012018923/19.

(120023556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

ALM Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 149.615.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 27 mars 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* ALM Luxembourg Investments S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.615

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente résiliation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2012.

ATC-Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012019780/20.

(120024569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Eurobud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 143, rue de Cents.

R.C.S. Luxembourg B 113.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

EUROBUD S.À.R.L.

143 rue de Cents

L 1319 Luxembourg

M. Samechi

Référence de publication: 2012018857/14.

(120023349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Prize Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.481.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société tenue en date du 18 janvier 2012

Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg et Monsieur Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résident professionnellement à 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg ont été nommés gérants avec effet au 18 janvier 2012 pour une durée indéterminée en remplacement de Messieurs Luc Hansen et Guy Hornick, démissionnaires.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012019056/15.

(120023206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Eurobud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 143, rue de Cents.
R.C.S. Luxembourg B 113.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

EUROBUD S.À.R.L.
143 rue de Cents
L 1319 Luxembourg
M. Samechi

Référence de publication: 2012018858/14.

(120023350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

European Civil Aviation Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 74.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Civil Aviation Services S.A.
D. Montagna / C. GEIBEN

Référence de publication: 2012018859/11.

(120023258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Euowire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 68.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018862/10.

(120023666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Limina S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.854.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 8 février 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Sandrine DURANTE, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur;
- de coopter comme nouvel administrateur Madame Hélène MERCIER, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur;
- d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Vincent THILL, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2012018993/19.

(120023558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Graphiti Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 166.730.

—
STATUTS

L'an deux mille douze,

Le vingt-six janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Promotive Ltd", société de droit mauricien, ayant son siège social à Ebène (Maurice), Tower A, 8^e étage, 1, Cybercity, inscrite au Registre des Sociétés de Maurice sous le numéro 107225,

ici représentée par Monsieur Thierry LEBRAY, dirigeant de société, né le 7 janvier 1966 à Paris (France), demeurant à Quatre Bornes (Maurice), 3, avenue Stanley,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 16 janvier 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de gros et de détail spécialisé dans l'exportation et l'importation.

Elle peut emprunter avec ou sans garantie.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Graphiti Design", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "Promotive Ltd", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille douze.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique:

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Thierry LEBRAY, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Lebray, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2012. Relation: LAC / 2012 / 4358. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019476/90.

(120024443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Ritzia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.416.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés en date du 26 janvier 2012:

1. Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Monsieur Saul Aron Goldstein, né le 18 septembre 1976 à Pretoria, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle à Block A, Rutherford Estate, 1 Scott Street, Waverley, 2090 Johannesburg, Afrique du Sud;

- Monsieur Brendon Mark Silver, né le 5 juillet 1978 à Johannesburg, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle au 2 Floor, 18-20 Rosemont Road, London, NW3 6NE, Royaume-Uni;

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie B de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Monsieur Gideon Markuszower, né le 27 octobre 1977 à Tel Aviv, Israël, avec adresse professionnelle à Van Heuven Goedhartlaan 935-B, 1181 LD, Amstelveen, les Pays-Bas.

3. Monsieur Justin Dale Balkin, gérant de la société, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012020122/25.

(120024807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Tishman Speyer Lumiere Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 421.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.241.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'associé unique en date du 5 décembre 2011 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY10021, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2012020176/42.

(120025302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

OCS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.534.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Qatar Holding LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Qatar, established in the Qatar Financial Centre with registered number 00004 and its address at 8th Floor, Q-Tel Tower, West Bay, Doha, Qatar,

here represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “OCS Investment S.à r.l.” (the Company).

The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, derivative products, options, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may enter into any kind of derivative agreements, forward agreements, options and swap agreements, and any other similar agreements.

3.2 In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property (including the acquisition, management and disposal of any such real estate or movable property) which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form, having a par value of one Great Britain Pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company shall be managed by a board of managers (the Board), each manager being appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. The Board is composed of at least two (2) A managers and at least two (2) B managers.

8.1 Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) A manager and at least one (1) B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Art. 9. Representation.

9.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) A manager and one (1) B manager.

9.1. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.****11.1 Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

Qatar Holding LLC, prenamed and represented as stated above, subscribes to fifteen thousand (15,000) shares in registered form, with a par value of one Great Britain Pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000).

The amount of fifteen thousand Great Britain Pounds (GBP 15,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Faisal A-Wahid A T Al-Hamadi, born in Qatar, on January 9, 1976, residing at House no. 30, Tamin Al Dari Street, Al Hilal District, Doha, Qatar, as A manager;

- Mr. Khalifa Jassim M A Al-Kuwari, born in Qatar, on January 10, 1977, residing at Al Gharafa Street, P.O. Box 2041, Doha, Qatar, as A manager;

- Mr. Georges Scheuer, company director, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 5, 1967, professionally residing at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, as B manager; and

- Mr. Jean-Christophe Dauphin, private employee, born in Nancy, France, on November 20, 1976, professionally residing at 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, as B manager.

2. The registered office of the Company is set at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dixième jour du mois de janvier,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Qatar Holding LLC, une société constituée et régie par les lois du Qatar, établie au Qatar Financial Centre, enregistrée sous le numéro 00004 et ayant son siège social au 8th Floor, Q-Tel Tower, West Bay, Doha, Qatar,

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est " OCS Investment S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par

souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, produits dérivés, options, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut conclure tout type de conventions de dérivé, contrats à terme, options et contrats de swap, et toute autre convention similaire.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers (y compris l'acquisition, la gestion et la disposition de tous biens immobiliers ou mobiliers) qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil), chacun des gérants étant nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Le Conseil est composé d'au moins deux (2) gérants A et d'au moins deux (2) gérants B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Art. 9. Représentation.

9.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B.

9.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Qatar Holding LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000).

Le montant de quinze mille GBP (GBP 15.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR.)

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Faisal A-Wahid A T Al-Hamadi, né au Qatar, le 9 janvier 1976, résidant à House no. 30, Tamin Al Dari Street, Al Hilal District, Doha, Qatar, en qualité de gérant A;

- M. Khalifa Jassim M A Al-Kuwari, né au Qatar, le 10 janvier 1977, résidant à Al Gharafa Street, P.O. Box 2041, Doha, Qatar, en qualité de gérant A;

- M. Georges Scheuer, gérant de société, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 juin 1967, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, en qualité de gérant B; et

- M. Jean-Christophe Dauphin, employé privé, né à Nancy, France, le 20 novembre 1976, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, en qualité de gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. SONNEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 janvier 2012. Relation: LAC/2012/2593. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014891/483.

(120017216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Permira SCF III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 165.354.

In the year two thousand twelve, on the 26th of January.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Permira SCF III S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165.354 and incorporated pursuant to a deed dated 2 December 2011 drawn up by the notary Maître Martine Schaeffer, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not yet been amended.

The meeting elects as chairman, Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg-City (the "Chairman").

The chairman appoints as secretary Miss Marilyn KRECKÉ, employee, residing professionally in Luxembourg-City (the "Secretary").

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prenamed (the "Scrutineer").

The office of the meeting (the "Meeting") having thus been constituted, the Chairman requests the notary to act that:

- the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxyholders and by the office of the Meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed;

- that pursuant to the attendance list, 100% of the issued shares is represented, the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had knowledge of the agenda prior to the Meeting, in accordance with article 19.2 of the Articles, no convening notices were necessary;

- that the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the Articles of the Company in order to amend article 26.5.

2. Miscellaneous.

The Meeting has after examining the agenda unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 26.5 of the Articles of the Company in order that it shall read as follows:

""Equity Distribution" means a distribution or payment which is sourced from the UK Proportion of all income, proceeds or receipts of the Company which would have been treated as taxable to the Company under UK capital gains principles (ignoring the availability of any specific relief from taxation under such principles) if the Company had been a UK tax resident individual (a "Capital Gain") less the UK Proportion of the Company's costs, charges, expenses and disbursements excluding in respect of taxation which is not attributable to Capital Gains (determined, to the extent necessary, on a just and reasonable basis)."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le vingt-six janvier,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Permira SCF III S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxem-

bourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.354 et ayant été constituée selon un acte en date du 2 décembre 2011 rédigé par le notaire Maître Martine Schaeffer, qui n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés.

L'assemblée élit comme président, M. Gianpiero SADDI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Président").

Le Président élit comme secrétaire, Mlle Marilyn KRECKÉ, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée élit comme scrutateur, M. Gianpiero SADDI, précité (le "Scrutateur").

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué (l'"Assemblée"), le Président demande au Notaire d'acter que:

- les actionnaires présents ou représentés et le nombre de actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'Assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations, une fois signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

- il ressort de la liste de présence que 100% des actions étant représentées, l'intégralité du capital social est représenté à la présente Assemblée et les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, conformément à l'article 19.2 des Statuts.

- l'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification des Statuts de la Société afin de modifier l'article 26.5.

2. Divers.

Après examen de l'ordre du jour, l'Assemblée a décidé unanimement d'adopter ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 26.5 des Statuts de la Société afin que désormais il se lise comme suit:

""Distribution de Fonds Propres" désigne une distribution ou un paiement qui provient de la Proportion UK de tous revenus, produits ou recettes de la Société qui auraient été traités comme imposables à la Société en vertu des principes UK de gains en capital (nonobstant la possibilité de toute exonération fiscale spécifique en vertu de cas principes) si la Société avait été une entité résidente fiscale UK (un "Gain en Capital") diminué de la Proportion UK des coûts, frais dépenses et débours de la Société à l'exclusion de ceux relatifs à l'imposition qui n'est pas attribuable aux Gains en Capital (déterminé, dans la mesure nécessaire, suivant une base juste et raisonnable)."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.000,-.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne prémentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2012. LAC/2012/4969. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019053/103.

(120023661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Flekken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7639 Reuland, Reilander Millen.

R.C.S. Luxembourg B 154.215.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30. Janvier 2012.

Référence de publication: 2012018865/10.

(120023529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Funis Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.010,18.

Siège de direction effectif: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018866/9.

(120023864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

PB Lebensversicherung AG, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 166.740.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Auszug der Beschlüsse der Gesellschaft vom 8. November 2011

Es ergibt sich aus einer Entscheidung vom 8. November 2011 der Gesellschaft PB Lebensversicherung AG, eine Gesellschaft deutschen Rechts mit Sitz in D-40721 Hilden, ProACTIV-Platz 1, eingetragen beim Amtsgericht Düsseldorf unter der Nummer HRB 46493 (im Folgenden, die "Gesellschaft") dass eine Niederlassung in Luxemburg eröffnet wurde.

1. Adresse der Niederlassung:

16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

2. Gegenstand der Gesellschaft:

Gegenstand der Gesellschaft ist der unmittelbare und mittelbare Betrieb der Lebensversicherung in all ihren Arten und damit verbundenen Zusatzversicherungen, der Geschäftszweig der Kapitalisierungsgeschäfte, der Tontinengeschäfte sowie die Verwaltung von Versorgungseinrichtungen.

Die Gesellschaft kann andere Lebensversicherungsbestände übernehmen, sich an anderen Wirtschaftsunternehmen, deren Zweck mit dem der Gesellschaft wirtschaftlich zusammenhängt, beteiligen und in allen Versicherungszweigen als Versicherungsvermittler tätig werden.

3. Personen welche die Gesellschaft binden können:

Die Gesellschaft wird durch zwei der folgenden Vorstandsmitglieder vertreten.

- Stephan Spital, geboren am 9. Juni 1958 in Solingen, wohnhaft in D-51399 Burscheid, Grünscheider Mühle, 30, Deutschland,

- Silke Andra Fuchs, geboren am 18. Juli 1962 in Bardenberg, wohnhaft in D-52499 Baesweiler, Übacher Weg, 30, Deutschland,

- Iris Klunk, geboren am 1. Juli 1969 in Köln, wohnhaft in D-42781 Haan, Beethovenstr., 42, Deutschland.

4. Leiter der Niederlassung:

Dieter Müller, geboren am 14. Dezember 1950 in Hofgeismar, wohnhaft in D-53844

Troisdorf, Im Krug, 12, Deutschland.

In seiner Eigenschaft als Generalbevollmächtigter kann Herr Dieter Müller die Niederlassung durch seine alleinige Unterschrift binden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Februar 2012.

Référence de publication: 2012020788/35.

(120025049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Faiantei Capital, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 131.342.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 janvier 2012

L'associé unique a décidé de nommer pour une durée illimitée, M. Christophe JASICA, né le 23/01/1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, comme nouveau gérant en remplacement de M. Jos Hemmer, gérant démissionnaire.

*Pour la société**Un gérant*

Référence de publication: 2012018867/14.

(120023865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Stevia Growers S.A. International SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 159.927.

—
L'an deux mille douze, le onze janvier.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

Monsieur Jean-Christophe VIGUIER, administrateur de sociétés, né le 3 janvier 1973 à Figeac (France), demeurant à L-5421 Erpeldange, 6, rue Emeringerhaff (ci-après, le «Comparant»):

1. Agissant comme représentant permanent et administrateur-délégué de l'associé-gérant commandité (ci-après, l'«Associé-gérant commandité») et ce, dans les limites de l'article 8 des statuts de la société «STEVIA GROWERS S.A. INTERNATIONAL S.C.A.», une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Bresseur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 159.927, constituée le 18 mars 2011 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1246 du 1^{er} juillet 2011 (ci-après, la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1866, du 16 août 2011;

2. Agissant en sa qualité d'administrateur-délégué et ce, dans les limites de l'article 7 des statuts de la «STEVIA GROWERS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue du Potager, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.794, constituée le 18 mars 2011 suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1240 du 8 juin 2011, elle-même associé-gérant commandité de la Société.

Ici représenté par Maître Lars GOSLINGS, «Advocaat», avocat exerçant sous son titre professionnel d'origine, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du Comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Le Comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'article 5 des statuts de la Société (version française) stipule que:

«La Société a un capital autorisé de 30.000.000,- Euros (trente millions Euros). L'associé gérant commandité est en droit de faire acter devant notaire toute augmentation de capital en une seule ou en plusieurs fois. Cette délégation est valable pour une période de cinq (5) ans. Les actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription pendant cette période. L'associé gérant commandité doit faire acter les souscriptions et augmentations devant notaire obligatoirement dans les trente (30) jours, à chaque fois le cas échéant. Tout apport en nature doit être accompagné au préalable d'un rapport d'un réviseur d'entreprise communiqué et enregistré conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la Loi du 15 août 1915 telle que modifiée par la suite».

2. Que l'Associé-gérant commandité, par sa décision en date du 6 janvier 2012 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés par l'article 5 des statuts de la Société a réalisé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quatre-vingt treize Euros (93,- EUR) en vue de porter le capital social souscrit, de son montant actuel de trente et un mille cinq cent trente-cinq Euros (31.535,- EUR) à trente et un mille six cent vingt-huit Euros (31.628,- EUR), par l'émission de neuf mille trois cents (9.300) Actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale d'un cent (0,01,- EUR), émises avec

une prime d'émission totale de cent quarante-neuf mille neuf cent seize Euros (149.916,- EUR), chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes Actions ordinaires.

3. Que toutes les Actions ordinaires nouvellement émises ont été intégralement souscrites par Monsieur Francis MESTON, de nationalité française, né le 29 décembre 1960 à Rabat (Maroc), demeurant à F-92210 Saint-Cloud (France), 20, rue Sevin Vincent (ci-après, le «Souscripteur»).

4. Que toutes les Actions ordinaires nouvellement émises ont été intégralement libérées par des versements en numéraire sur un compte bancaire, de sorte que la somme de cent cinquante mille et neuf Euros (150.009,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié auprès du notaire instrumentant.

5. Que suite à la réalisation de l'augmentation de capital susvisée, l'article 5.1 des statuts de la Société est à amender, afin de refléter ladite augmentation de capital.

6. En conséquence de ce qui précède, l'article 5.1 prendra désormais la teneur suivante dans les versions en langue anglaise et française:

- " **5.1.** The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand six hundred and twenty-eight Euro (EUR 31,628.-) represented by three million one hundred sixty-two thousand and eight hundred (3.162.800) shares as follows:

(i) thirty-one thousand nine hundred and fifty-seven (31,957) GP shares (the GP Shares), and

(ii) three million one hundred thirty thousand and eight hundred forty-three (3.130.843) ordinary shares (the Ordinary Shares)."

- « **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille six cent vingt-huit Euros (31.628,- EUR) représenté par trois millions cent soixante-deux mille huit cents (3.162.800) actions comme suit:

(i) trente et un mille neuf cent cinquante-sept (31.957) actions de commandité (les Actions de Commandité), et

(ii) trois millions cent trente mille huit cent quarante-trois (3.130.843) actions ordinaires (les Actions Ordinaires)».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge en raison des présentes est approximativement évalué à mille cinq cents (1.500,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du Comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. GOSLINGS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 13 janvier 2012. Relation: MER/2012/97. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019696/77.

(120024244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 271.574,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.428.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. R Capital III, a French undertaking for collective risk investment (fonds commun de placement à risques), represented by its management company, R Capital Management, a company simplified by shares (société par actions simplifiée) organized and existing under the laws of France, having a share capital of EUR 720.000,00, which registered office is at 23bis avenue de Messine, 75008 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 509 104 527;

2. Amadeus III, a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Mount Pleasant House, 2 Mount Pleasant, Cambridge CB3 0RN, the United Kingdom, registered with the Companies House of the United Kingdom under number LP010984, represented by its manager Amadeus Capital Partners Limited;

3. Amadeus III Affiliates Fund LP, a limited partnership existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office c/o the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wil-

mington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, represented by its manager Amadeus Capital Partners Limited;

4. Amadeus El LP, a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Mount Pleasant House, 2 Mount Pleasant, Cambridge CB3 0RN, the United Kingdom, registered with the Companies House of the United Kingdom under number LP013711, represented by its manager Amadeus Capital Partners Limited;

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of four (4) proxies given in January 2012.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "Amaranthe Octogone S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153428, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 21, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of June 29, 2010 under number 1337, and which by laws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, of May 25, 2010, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of August 2, 2010 under number 1572.

III. The Company's share capital is set at one hundred seventy thousand Euro (EUR 170,000.00) represented by one hundred thousand (100,000) Class A Shares and seventy thousand (70,000) Class B Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of ninety thousand one hundred twenty-four Euro (EUR 90,124.00) in order to raise it from its present amount of one hundred seventy thousand Euro (EUR 170,000.00) to two hundred sixty thousand one hundred twenty-four Euro (EUR 260,124.00) by the creation and issuance of fifty-nine thousand seven hundred fifty (59,750) new Class A Shares and thirty thousand three hundred seventy-four (30,374) new Class B Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, and to be subscribed in cash with a share premium of seventy-four Euro (EUR 74.00) per share, by each existing shareholder at its discretion.

2. Increase of the Company's share capital by an amount of nine thousand four hundred eighty-five Euro (EUR 9,485.00) in order to raise it from its present amount of two hundred sixty thousand one hundred twenty-four Euro (EUR 260,124.00) to two hundred sixty-nine thousand six hundred nine Euro (EUR 269,609.00) by the creation and issuance of nine thousand four hundred eighty-five (9,485) new Class A Shares only, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each and to be subscribed in cash with a share premium of seventy-four Euro (EUR 74.00) per share, by each existing class A shareholder at its discretion.

3. Increase of the Company's share capital by an amount of one thousand nine hundred sixty-five Euro (EUR 1,965.00) in order to raise it from its present amount of two hundred sixty-nine thousand six hundred nine Euro (EUR 269,609.00) to two hundred seventy-one thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 271,574.00) by the creation and issuance of three hundred nine (309) new Class A Shares and one thousand six hundred fifty-six (1,656) new Class B Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, and to be subscribed with a share premium of seventy-four Euro (EUR 74.00) per share, by each existing shareholder in accordance with the category of shares they each hold, by contribution in kind in the aggregate amount of one thousand nine hundred sixty-five Euro (EUR 1,965.00), the latter consisting in the conversion of a portion in the same amount augmented by the share premium of the capital contribution account.

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following content:

"**Art. 6.** The share capital is set at two hundred seventy-one thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 271,574.00) represented by one hundred sixty-nine thousand five hundred forty-four (169,544) Class A Shares and one hundred two thousand thirty (102,030) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles."

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of ninety thousand one hundred twenty-four Euro (EUR 90,124.00) in order to raise it from its present amount of one hundred seventy thousand Euro (EUR 170,000.00) to two hundred sixty thousand one hundred twenty-four Euro (EUR 260,124.00) by the creation and issuance of fifty-nine thousand seven hundred fifty (59,750) new Class A Shares and thirty thousand three hundred seventy-four (30,374) new Class B Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, and to be subscribed in cash with a share premium of seventy-four Euro (EUR 74.00) per share, by each existing shareholder at its discretion.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened each current shareholder, represented as stated here above.

Each shareholder resolved to subscribe for the number and class of new shares facing its name below, to fully pay them up and pay the relating issuance premium, all in cash, as follows:

Subscriber	Number and class of subscribed shares		Share premium EUR	Payment EUR
Amadeus III	Twelve thousand eight hundred ninety-one	12,891 A	953,934.00	966,825.00
Amadeus III Affiliates Fund LP	Three hundred ninety-nine	399 A	29,526.00	29,925.00
Amadeus EI LP	Forty-six thousand four hundred sixty	46,460 A	3,438,040.00	3,484,500.00
R Capital III, FCPR	Thirty thousand three hundred seventy-four	30,374 B	2,247,676.00	2,278,050.00
TOTAL	Ninety thousand one hundred twenty-four	90,124	6,669,176.00	6,759,300.00

The amount of share premium paid by each subscriber shall remain exclusively payable to the subscriber who paid for it.

The amount of six million seven hundred fifty-nine thousand three hundred Euro (EUR 6,759,300.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of nine thousand four hundred eighty-five Euro (EUR 9,485.00) in order to raise it from its present amount of two hundred sixty thousand one hundred twenty-four Euro (EUR 260,124.00) to two hundred sixty-nine thousand six hundred nine Euro (EUR 269,609.00) by the creation and issuance of nine thousand four hundred eighty-five (9,485) new Class A Shares only, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each and to be subscribed in cash with a share premium of seventy-four Euro (EUR 74.00) per share, by each existing class A shareholder at its discretion.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened each current class A shareholder, represented as stated here above.

Each class A shareholder resolved to subscribe for the number of new A shares facing its name below, to fully pay them up and pay the relating issuance premium, all in cash, as follows:

Subscriber	Number and Class of subscribed Shares		Share premium EUR	Payment EUR
Amadeus III	Two thousand forty-six	2,046 A	151,404.00	153,450.00
Amadeus III Affiliates Fund LP	Sixty-four	64 A	4,736.00	4,800.00
Amadeus EI LP	Seven thousand three hundred seventy-five	7,375 A	545,750.00	553,125.00
TOTAL	Nine thousand four hundred eighty-five	9,485	701,890.00	711,375.00

The amount of share premium paid by each subscriber shall remain exclusively payable to the subscriber who paid for it.

The amount of seven hundred eleven thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 711,375.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Third resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of one thousand nine hundred sixty-five Euro (EUR 1,965.00) in order to raise it from its present amount of two hundred sixty-nine thousand six hundred nine Euro (EUR 269,609.00) to two hundred seventy-one thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 271,574.00) by the creation and issuance of three hundred nine (309) new Class

A Shares and one thousand six hundred fifty-six (1,656) new Class B Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, and to be subscribed with a share premium of seventy-four Euro (EUR 74.00) per share, by each existing shareholder in accordance with the category of shares they each hold, by contribution in kind in the aggregate amount of one hundred forty seven thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 147,375.00).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened each current shareholder, represented as stated here above.

Each shareholder resolved to subscribe for the number and class of new shares facing its name below, to fully pay them up and pay the relating issuance premium, all in kind and consisting in the conversion of a portion in the same amount of the capital contribution account, as follows:

Subscriber	Number and Class of subscribed Shares		Share premium EUR	Payment EUR
Amadeus III	Sixty-nine	69 A	5,106.00	5,175.00
Amadeus III Affiliates Fund LP	One hundred fifty-five	155 A	11,470.00	11,625.00
Amadeus EI LP	Eighty-five	85 A	6,290.00	6,375.00
R Capital III, FCPR	<u>One thousand six hundred fifty-six</u>	<u>1,656</u> B	<u>122,544.00</u>	<u>124,200.00</u>
TOTAL	<u>One thousand nine hundred sixty-five</u>	<u>1,965</u>	<u>145,410.00</u>	<u>147,375.00</u>

The amount of share premium allocated by each subscriber shall remain exclusively payable to the subscriber who paid for it.

The amount of one hundred forty-seven thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 147,375.00) has been fully paid up in kind as described above by debit of the Company's capital contribution account.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated January 26, 2012, provided to the notary, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.

Fourth resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“**Art. 6.** The share capital is set at two hundred seventy-one thousand five hundred seventy-four Euro (EUR 271,574.00) represented by one hundred sixty-nine thousand five hundred forty-four (169,544) Class A Shares and one hundred two thousand thirty (102,030) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at four thousand five hundred euro (€ 4,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. R Capital III, un fonds commun de placement à risque représenté par sa société de gestion R Capital Management, une société par actions simplifiée constituée et existant en vertu du droit français, ayant un capital social de EUR 720.000,00, dont le siège social est sis 23bis avenue de Messine, 75008 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 104 527;

2. Amadeus III, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois du Royaume-Uni, ayant son siège sis Mount Pleasant House, 2 Mount Pleasant, Cambridge CB3 0RN, Royaume-Uni, immatriculé à la Companies House du Royaume-Uni sous le numéro LP010984, représenté par son gérant Amadeus Capital Partners Limited;

3. Amadeus III, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège sis c/o the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, représenté par son gérant Amadeus Capital Partners Limited;

4. Amadeus EI LP, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois du Royaume-Uni, ayant son siège sis Mount Pleasant House, 2 Mount Pleasant, Cambridge CB3 0RN, Royaume-Uni, immatriculé à la Companies House du Royaume-Uni sous le numéro LP013711, représenté par son gérant Amadeus Capital Partners Limited;

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données en janvier 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Amaranthe Octogone S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153428, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 Mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1337 du 29 juin 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, susnommé, du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1572 du 2 août 2010.

III. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-dix mille Euro (EUR 170.000,00) représenté par cent mille (100.000) parts sociales de Classe A et soixante-dix mille (70.000) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-dix mille cent vingt-quatre Euro (EUR 90.124,00) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-dix mille Euro (EUR 170.000,00) à deux cent soixante mille cent vingt-quatre Euro (EUR 260.124,00) par la création et l'émission de cinquante-neuf mille sept cent cinquante (59.750) nouvelles Parts Sociales de Classe A et trente mille trois cent soixante-quatorze (30.374) nouvelles Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et devant être souscrites en numéraire avec une prime d'émission de soixante-quatorze Euro (EUR 74,00) par part sociale, par chaque associé existant et à sa seule discrétion;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq Euro (EUR 9.485,00) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante mille cent vingt-quatre Euro (EUR 260.124,00) à deux cent soixante-neuf mille six cent neuf Euro (EUR 269.609,00) par la création et l'émission de neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (9.485) nouvelles Parts Sociales de Classe A uniquement, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et devant être souscrites en numéraire avec une prime d'émission de soixante-quatorze Euro (EUR 74,00) par part sociale par chaque associé de classe A existant à sa discrétion;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille neuf cent soixante-cinq Euro (EUR 1.965,00) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-neuf mille six cent neuf Euro (EUR 269.609,00) à deux cent soixante et onze mille cinq cent soixante-quatorze Euro (EUR 271.574,00) par la création et l'émission de trois cent neuf (309) nouvelles Parts Sociales de Classe A et mille six cent cinquante-six (1.656) nouvelles Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et devant être souscrites avec une prime d'émission de soixante-quatorze Euro (EUR 74,00) par part sociale, par chaque associé existant selon la classe de part sociale qu'il détient, par apport en nature d'un montant total de mille neuf cent soixante-cinq Euro (EUR 1.965,00), ce dernier consistant en la conversion d'une portion du même montant augmenté de la prime d'émission du compte d'apport en capitaux propres.

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à deux cent soixante et onze mille cinq cent soixante-quatorze Euro (EUR 271.574,00) représenté par cent soixante-neuf mille cinq cent quarante-quatre (169.544) Parts Sociales de Classe A et cent deux mille trente (102.030) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.»

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix mille cent vingt-quatre Euro (EUR 90.124,00) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante-dix mille Euro (EUR 170.000,00) à deux cent soixante mille cent vingt-quatre Euro (EUR 260.124,00) par la création et l'émission de cinquante-neuf mille sept cent cinquante (59.750) nouvelles Parts Sociales de Classe A et trente mille trois cent soixante-quatorze (30.374) nouvelles Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et devant être souscrites en numéraire avec une prime d'émission de soixante-quatorze Euro (EUR 74,00) par part sociale, par chaque associé existant et à sa seule discrétion.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu individuellement chaque associé actuel, représenté comme mentionné plus haut.

Chaque associé décide de souscrire le nombre de parts sociales dans la classe pertinente tel qu'indiqué en regard de son nom, et de les libérer intégralement en numéraire et en prime d'émission comme suit:

Souscripteur	Nombre et classe de parts sociales souscrites		Prime d'émission EUR	Paiement EUR
Amadeus III	Douze mille huit cent quatre-vingt-onze	12.891 A	953.934,00	966.825,00
Amadeus III Affiliates Fund LP	Trois cent quatre-vingt-dix-neuf	399 A	29.526,00	29.925,00
Amadeus EI LP	Quarante-six mille quatre cent soixante	46.460 A	3.438.040,00	3.484.500,00
R Capital III, FCPR	Trente mille trois cent soixante-quatorze	30.374 B	2.247.676,00	2.278.050,00
TOTAL	Quatre-vingt-dix mille cent vingt-quatre	90.124	6.669.176,00	6.759.300,00

Le montant de prime d'émission payé par chaque souscripteur est remboursable exclusivement au souscripteur qui l'a payé.

Le montant de six millions sept cent cinquante-neuf mille trois cents Euro (EUR 6.759.300,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq Euro (EUR 9.485,00) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante mille cent vingt-quatre Euro (EUR 260.124,00) à deux cent soixante-neuf mille six cent neuf Euro (EUR 269.609,00) par la création et l'émission de neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (9.485) nouvelles Parts Sociales de Classe A uniquement, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et devant être souscrites en numéraire avec une prime d'émission de soixante-quatorze Euro (EUR 74,00) par part sociale, par chaque associé de classe A existant et à sa seule discrétion.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu individuellement chaque associé de classe A actuel, représenté comme mentionné plus haut.

Chaque associé de classe A décide de souscrire le nombre de nouvelles Parts Sociales de Classe A tel qu'indiqué en regard de son nom, et de les libérer intégralement en numéraire et en prime d'émission comme suit:

Souscripteur	Nombre et classe de parts sociales souscrites		Prime d'émission EUR	Paiement EUR
Amadeus III	Deux mille quarante-six	2.046 A	151.404,00	153.450,00
Amadeus III Affiliates Fund LP	Soixante-quatre	64 A	4.736,00	4.800,00
Amadeus EI LP	Sept mille trois cent septante-cinq	7.375 A	545.750,00	553.125,00
TOTAL	Neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq	9.485	701.890,00	711.375,00

Le montant de prime d'émission payé par chaque souscripteur est remboursable exclusivement au souscripteur qui l'a payé.

Le montant de sept cent onze mille trois cent soixante-quinze Euro (EUR 711.375,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille neuf cent soixante-cinq Euro (EUR 1.965,00) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-neuf mille six cent neuf Euro (EUR 269.609,00) à deux cent soixante et onze mille cinq cent soixante-quatorze Euro (EUR 271.574,00) par la création et l'émission de trois cent neuf (309) nouvelles Parts Sociales de Classe A et mille six cent cinquante-six (1.656) nouvelles Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et devant être souscrites avec une prime d'émission de soixante-quatorze Euro (EUR 74,00) par part sociale, par chaque associé existant selon la classe de part sociale qu'il détient, par apport en nature d'un montant total de cent quarante sept mille trois cent soixante-quinze Euro (EUR 147.375,00).

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu individuellement chaque associé actuel, représenté comme mentionné plus haut.

Chaque associé décide de souscrire le nombre de parts sociales dans la classe pertinente tel qu'indiqué en regard de son nom, et de les libérer intégralement avec une prime d'émission, par apport en nature consistant en la conversion d'une portion du même montant du compte d'apport en capitaux propres, comme suit:

Souscripteur	Nombre et classe de parts sociales souscrites		Prime d'émission EUR	Paiement EUR
Amadeus III	Soixante-neuf	69 A	5.106,00	5.175,00

Amadeus III Affiliates Fund LP	Cent cinquante-cinq	155	A	11.470,00	11.625,00
Amadeus EI LP	Quatre-vingt-cinq	85	A	6.290,00	6.375,00
R Capital III, FCPR	<u>Mille six cent cinquante-six</u>	<u>1.656</u>	B	<u>122.544,00</u>	<u>124.200,00</u>
TOTAL	Mille neuf cent soixante-cinq	1.965		145.410,00	147.375,00

Le montant de prime d'émission alloué par chaque souscripteur est remboursable exclusivement au souscripteur à qui il a été alloué.

Le montant de cent quarante-sept mille trois cent soixante-quinze Euro (EUR 147.375,00) a été intégralement libéré en nature comme décrit ci-dessus par débit du compte d'apport en capitaux propres.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 26 janvier 2012, fourni au notaire, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Quatrième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à deux cent soixante et onze mille cinq cent soixante-quatorze Euro (EUR 271.574,00) représenté par cent soixante-neuf mille cinq cent quarante-quatre (169.544) Parts Sociales de Classe A et cent deux mille trente (102.030) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de quatre mille cinq cents euros (€ 4.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 février 2012. Relation: EAC/2012/1575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012018708/330.

(120023362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Finagold S.A., Société Anonyme,
(anc. @ LE BUREAU EUROPE S.A., en abrégé @ L.B.).
 Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.
 R.C.S. Luxembourg B 121.281.

L'an deux mil onze, le vingt-trois décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINAGOLD S.A., ayant son siège social à 80, rue Jean-Pierre Bausch L-4023 Esch-Sur-Alzette, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.281, constituée sous la dénomination de «@LE BUREAU EUROPE S.A., en abrégé «@L.B.» suivant acte notarié en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2343 du 15 décembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 7 septembre 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2751 du 11 novembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sabrina CHARNY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne WEBER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social du 80, rue Jean-Pierre Bausch L-4023 Esch-sur-Alzette, au 13, route de Zoufftgen, à L-3598 DUDELANGE.

2) Modification en conséquence de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.

3) Divers et notamment biffer l'enseigne commerciale "EURORENTAL S.A."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 80, rue Jean-Pierre Bausch, L-4023 Esch-sur-Alzette, au 13, route de Zoufftgen, à L-3598 DUDELANGE.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Dudelange.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de biffer les références relatives à l'enseigne commerciale "EURORENTAL S.A." figurant sans plus aucune raison sur les documents du Registre de Commerce. Pouvoir est donné au Conseil d'Administration de la société pour procéder à toutes les démarches utiles et nécessaires à ce sujet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à NEUF CENTS EUROS (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sabrina CHARNY, Benoît TASSIGNY, Corinne WEBER, G.LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58751. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012018871/63.

(120023817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Fimaco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 99.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018870/9.

(120023367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Financière Dube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012018872/11.

(120023729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Synergie Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.662.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 7 février 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Madame Michelle DEL-FOSSÉ aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 7 février 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri VANEY BARANDE, Administrateur A, Président, administrateur de sociétés, Le Rocher, CH-1071 Chexbres, Suisse;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 7 février 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Pour SYNERGIE INVESTMENT

Société anonyme

Référence de publication: 2012020160/25.

(120024782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Interoute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Foetz, 10, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 27.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Interoute S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012018952/12.

(120023425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Financière Dube S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 67.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012018873/11.

(120023730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Financière Leka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 67.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012018874/11.

(120023727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Financière Leka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 67.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2012018875/11.

(120023728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

International Share & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.239.

EXTRAIT

Monsieur Fernand SASSEL, démissionne de son poste d'administrateur de la société INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A., avec effet immédiat.

Monsieur Victor FEYDER, démissionne de son poste d'administrateur de la société INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A., avec effet immédiat.

Monsieur Frank SNYKERS, démissionne de son poste d'administrateur et de son poste d'administrateur-délégué de la société INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A., avec effet immédiat.

FINCONEX S.A., démissionne de son poste de commissaire aux comptes, de la société INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A., avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Février 2012.

Pour INTERNATIONAL SHARE & CONSULTING S.A
Fernand SASSEL
Administrateur

Référence de publication: 2012019511/21.

(120024297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Global Financial and Commercial Holdings Brown S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.816.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Global Financial and Commercial Holdings Brown S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.816 (the Company). The Company has been incorporated on October 3, 2011 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2853, page 136923, dated November 22, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

THERE APPEARED:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.130 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Change of the term of the first financial period of the Company from December 31, 2011 to December 31, 2012, the Company having been incorporated on October 3, 2011;
3. Approval of the interim accounts of the Company under Luxembourg general accounting principles;
4. Transfer of the legal seat (siège social) of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Italy, at 21, Via Montenapoleone, 20121 Milan (Italy), without liquidation, effective as of the date of registration of the Company with the Italian register of companies (Registro delle Imprese) (the Effective Date); henceforth renunciation by the Company to the nationality of Luxembourg and adoption of the Italian nationality (the Transfer);
5. Complete restatement of the Articles so as to conform them to the laws of the Republic of Italy, providing, in particular, rules about the circulation of the shares, the quorums for the first and the second General Meeting and rules about the management and the representation of the Company which shall resemble, to the maximum extent possible, the current Articles of the Company, adoption of the legal form of società a responsabilità limitata, and change of the corporate denomination of the Company from "Global Financial and Commercial Holdings Brown S.à r.l." into "Global Financial and Commercial Holdings Brown Srl" effective as of the Effective Date;
6. Confirmation that the Company will, upon Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuity or limitations;
7. Approval that the mandate of the managers of the Company shall continue upon the Transfer and change of nationality;
8. Appointment of any employee and/or lawyer of Stibbe Avocats in Luxembourg and any manager of the Company, each one of them acting individually, to perform in the Grand-Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its registered office from Luxembourg to the Republic of Italy;
9. Appointment of any manager of the Company, each one of them acting individually, as an authorised person within the meaning of the laws of the Republic of Italy, to perform in the Republic of Italy any acts and formalities in connection with the Transfer; and
10. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the term of the first financial period of the Company from December 31, 2011 to December 31, 2012, the Company having been incorporated on October 3, 2011.

Third resolution

After the presentation of the interim accounts of the Company for the period ending on December 29, 2011, which have further been prepared in accordance with Luxembourg accounting law and principles, the Sole Shareholder resolves to approve these accounts. These accounts, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer, effective as of the Effective Date (as defined hereafter), the legal seat (siège social) of the Company (the Transfer) from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Italy, at 21, Via Montepapaleone, 20121 Milan (Italy), without liquidation, which shall become the Company's registered office.

As a result of the Transfer, the Company will henceforth be subject to the laws of the Republic of Italy, has renounced to the nationality of Luxembourg and adopted the Italian nationality. The change of nationality and the Transfer will be carried out without interruption in the legal personality of the Company, under the suspensive condition of the registration of the Company with the Italian register of companies (Registro delle Imprese) (the Effective Date) and will be effective as of the Effective Date.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles, effective as of the Effective Date, to the extent necessary so as to conform them to the laws of the Republic of Italy, in the form of the memorandum and articles of association of the Company as a company governed by the laws of the Republic of Italy, and providing, in particular, rules about the circulation of the shares, the quorums for the first and the second General Meeting and rules about the management and the representation of the Company which shall resemble, to the maximum extent possible, the current Articles of the Company. The meeting decides to approve the contents of the aforementioned proposed restated form of Italian memorandum and articles of association of the Company.

The Company will further adopt the legal form of società a responsabilità limitata and change its corporate denomination from "Global Financial and Commercial Holdings Brown S.à r.l." into "Global Financial and Commercial Holdings Brown Srl".

It is understood that the legal requirements set forth under the laws of the Republic of Italy for the registration of the Company with the Italian register of companies (Registro delle Imprese) need to be accomplished.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm that the Company will, upon Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuity. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the Transfer and change of nationality.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to approve that the mandate of Mrs. Mara Vanzetta, Mr. Massimiliano di Maria and Mr. Rohan Maxwell as managers of the Company shall continue upon the Transfer and change of nationality.

Eighth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint any employee and/or lawyer of Stibbe Avocats in Luxembourg and any manager of the Company, each one of them acting individually, to perform in the Grand-Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Transfer, in particular the removal of the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

Ninth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint any manager of the Company, each one of them acting individually, as an authorised person within the meaning of the laws of the Republic of Italy, to perform in the Republic of Italy any acts and formalities in connection with the Company moving its registered office from Luxembourg to the Republic of Italy, if any.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,800.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Global Financial and Commercial Holdings Brown S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.816 (la Société). La Société a été constituée le 3 octobre 2011 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2853, page 136923, daté du 22 novembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A COMPARU:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.130 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est, par conséquent, régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification du terme du premier exercice social de la Société du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012, la Société ayant été constituée le 3 octobre 2011;
3. Approbation des comptes intérimaires de la Société en vertu des principes comptables généraux luxembourgeois;
4. Transfert du siège social de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers l'Italie, au 21, Via Montenapoleone, 20121 Milan (Italie), sans liquidation, avec effet à la date d'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés italien (Registro delle Imprese) (la Date d'Effectivité); renonciation par la Société à la nationalité luxembourgeoise et acquisition de la nationalité italienne (le Transfert);
5. Refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter à la législation italienne, en prévoyant plus particulièrement les règles concernant la circulation des parts sociales, les règles de quorum pour la première et deuxième Assemblée Générale, et les règles relatives à la gestion et à la représentation de la Société, qui devront dans la mesure du possible, se rapprocher des Statuts actuels de la Société; adoption de la forme légale de società a responsabilità limitata, et modification de la dénomination sociale de la Société de "Global Financial and Commercial Holdings Brown S.à r.l." en "Global Financial and Commercial Holdings Brown Srl";
6. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au Transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité ni restrictions;
7. Confirmation que les mandats des gérants continueront suite au Transfert et au changement de la nationalité;
8. Mandat donné à tout employé et/ou tout avocat de Stibbe Avocats au Luxembourg et tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers l'Italie;
9. Mandat donné à tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, en qualité de personne autorisée selon les termes des lois italiennes, afin d'effectuer en Italie, tous les actes et formalités en rapport avec le Transfert; et

10. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier le terme du premier exercice social de la Société du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012, la Société ayant été constituée le 3 octobre 2011.

Troisième résolution

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société de la période prenant fin au 29 décembre 2011, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois, l'associée unique décide d'approuver ces comptes. Ces comptes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de transférer, avec effet à la Date d'Effectivité (telle que définie ci-après), le siège social de la Société (le Transfert), sans liquidation, du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, au 21, Via Montenapoleone, 20121 Milan (Italie), ce qui sera le siège social de la Société.

En conséquence du Transfert, la Société sera dorénavant soumise à la législation italienne, a renoncé à la nationalité luxembourgeoise et a acquis la nationalité italienne. Le changement de nationalité et le Transfert s'effectueront sans interruption de la personnalité morale de la Société, sous la condition suspensive de l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés italien (Registro delle Imprese) (la Date d'Effectivité), et seront effectifs à la Date d'Effectivité.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts, avec effet à la Date d'Effectivité dans la mesure nécessaire afin de les mettre en conformité avec la législation italienne, dans la forme du mémorandum et des statuts de la Société en tant que société régie par la législation italienne, en prévoyant plus particulièrement les règles concernant la circulation des parts sociales, les règles de quorum pour la première et deuxième Assemblée Générale, et les règles relatives à la gestion et à la représentation de la Société, qui devront dans la mesure du possible, se rapprocher des Statuts actuels de la Société. L'Assemblée décide d'approuver le contenu et texte desdits mémorandum et statuts modifiés de la Société.

La Société adoptera également la forme légale de società a responsabilità limitata, et changera sa dénomination sociale de "Global Financial and Commercial Holdings Brown S.à r.l." en "Global Financial and Commercial Holdings Brown Srl".

Il est entendu que les formalités prévues par la législation italienne pour l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés italien (Registro delle Imprese) devront être exécutées.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide de confirmer que la Société demeurera, suite au Transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations ni discontinuité. La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le Transfert et le changement de nationalité.

Septième résolution

L'Associée Unique décide d'approuver le fait que les mandats de Mme Mara Vanzetta, M. Massimiliano di Maria et M. Rohan Maxwell en tant que gérants de la Société continueront suite au Transfert et au changement de nationalité.

Huitième résolution

L'Associée Unique décide de donner mandat à tout employé et/ou avocat de Stibbe Avocats au Luxembourg et tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers l'Italie, et en particulier la radiation de la Société du Registre du Commerce.

Neuvième résolution

L'Associée Unique décide de donner mandat à tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, en qualité de personne autorisée selon les termes des lois italiennes, afin d'effectuer en Italie, tous les actes et formalités en rapport avec le Transfert, dans la mesure du nécessaire.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. SOMMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1514. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012018290/227.

(120022789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Financière Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.238.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 2 février 2012

Première résolution

L'Assemblée décide renouveler les mandats de Monsieur Fabio MAZZONI et Madame Violene ROSATI, tous deux résidents professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L&1511 Luxembourg, aux postes d'administrateurs.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait

Le Bureau

Référence de publication: 2012018877/14.

(120023562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Forum Film Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 70.606.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018878/9.

(120023672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Forum Film Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 70.606.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 25 janvier 2012, que la société Juria Consulting S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant, la société European Consultants (Luxembourg) S.A., établie à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012018879/17.

(120023673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

German Offices (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.979.

Extrait des Résolutions des Associés du 31 janvier 2012

Les Associés de German Offices (Luxembourg) Sàrl (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Claudine Schinker en tant que Gérant de la Société, avec effet au 23 janvier 2012.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012018884/14.

(120023676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

TS Holdings (Paris) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.108.200,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.835.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'associé unique en date du 5 décembre 2011 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 février 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2012020188/42.

(120025303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Fundland, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.053.

Le bilan au 31/07/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2012.

Référence de publication: 2012018882/10.

(120023677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Lear (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.115.800,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 98.070.

Le siège social de l'associé unique Lear North European Operations GmbH, R.C.S. Luxembourg B133 583, détenteur de 1.861.158 parts sociales, est dorénavant établi au 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012018976/12.

(120023402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

G.Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 55.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018883/9.

(120023609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Gilmour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.050,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.351.

Extrait du contrat de cession de parts de la société date du 31 janvier 2012

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 31 janvier 2012, Real: Estate Investments International Corp. a transféré ta totalité de ses parts, détenues dans la société de la manière suivante:

- 562 parts sociales d'une valeur de 25 Euros chacune, à la société Westport Investments S.à r.l., 46a., Avenue J. F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Michael Kidd.

Référence de publication: 2012018885/14.

(120023315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Garage Schneiders s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6450 Echternach, 17, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 99.430.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012018887/10.

(120023656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

GCAT-L U X, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 93.672.

EXTRAIT

Le siège social de la société anonyme OCTA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-93651, associé unique de la société à responsabilité limitée GCAT-LUX, se trouve à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et non plus à 59, Rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz.

L'adresse professionnelle de Monsieur Gérard CHICHEPORTICHE, gérant de la société à responsabilité limitée GCAT-LUX, se trouve à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et non plus à 59, Rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jacky MOROSI, gérant de la société à responsabilité limitée GCAT-LUX, se trouve à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et non plus à 59, Rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2012018890/17.

(120023371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Green Partners Investment Management S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.209.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

GREEN PARTNERS INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2012018899/13.

(120023856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Gedeam France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 138.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEDEAM France S.A.

F. Dollfus de Volckersberg / C. Geiben

Référence de publication: 2012018891/11.

(120023244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Gestacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 153.373.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012018895/10.

(120023465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

GFI Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018896/10.

(120023056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

GFI Benelux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018897/10.

(120023057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

GMT (Honey I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GMT (Honey I) S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012018898/11.

(120023794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Inter Versicherung & Investment Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 141.522.

La dénonciation de siège de la société suivante:

INTER VERSICHERUNG & INVESTMENT LTD

72 B, Wäistrooss

L-5445 Schengen

N° RCS: B141522

a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018950/13.

(120023607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

General Development Activities - G.D.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 76.050.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme "GENERAL DEVELOPMENT ACTIVITIES - G.D.A. S.A." en liquidation, (ci-après la «Société»), établie et ayant son siège social à L2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.050, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 698 du 27 septembre 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°659 du 30 mars 2006,

et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 novembre 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Fanny MEUNIER, corporate administrator, demeurant professionnellement à L2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du Commissaire-vérificateur à la liquidation.
- 2.- Approbation des comptes de liquidation et décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur à la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Décision sur le lieu de conservation des archives pour la durée de la période légale.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, à savoir AbaCab S.à r.l, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,-EUR, sont à la charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDET, Fanny MEUNIER, Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4821. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012018894/73.

(120023316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

C.P.R. Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck.

R.C.S. Luxembourg B 65.888.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2011

4^e Résolution

Les actionnaires décident de manière unanime de confirmer les mandats des personnes au conseil d'administration actuellement en vigueur, à savoir:

- Madame Claudine WITRY, demeurant à L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck
- Monsieur Claude HESS, demeurant à L-8351 Dahlem, 21, Cité Wuesheck
- Monsieur Christian HESS, demeurant à L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance

Les mandats du conseil d'administration expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

5^e Résolution

L'assemblée décide unanimement la révocation du commissaire aux comptes actuellement en vigueur, à savoir, la société FIDUCIAIRE SOCODIT S.A. ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

6^e Résolution

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination de la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A. ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves au poste de commissaire aux comptes de la société. Le mandat du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2012020253/25.

(120025425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

GSC European Mezzanine Luxembourg V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.650,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.328.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- l'adresse professionnelle des gérants se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- Le mandat de TMF Corporate Services SA. gérant de la Société, a été renouvelé pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik van Os

Gérant

Référence de publication: 2012018900/17.

(120023110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

GSC European Mezzanine Luxembourg VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.650,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.321.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- l'adresse professionnelle des gérants se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- Le mandat de TMF Corporate Services S.A. gérant de la Société, a été renouvelé pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik van Os

Gérant

Référence de publication: 2012018901/17.

(120023109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

GSC European Mezzanine Luxembourg VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.650,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.322.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- l'adresse professionnelle des gérants se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- Le mandat de TMF Corporate Services S.A. gérant de la Société, a été renouvelé pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik van Os

Gérant

Référence de publication: 2012018902/17.

(120023108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.
